

Genève, le 10 novembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

AUDIT DE GESTION

**GOUVERNANCE DE LA FONDATION
RENÉ ET KATE BLOCK**

La Cour des comptes a réalisé un audit de gestion de la Fondation René et Kate Block (FRKB), dont le parc est composé exclusivement d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), comptant plus de 800 logements à l'architecture adaptée. Les locataires y bénéficient de prestations de soutien et d'activités sociales, fournies par l'institution genevoise de maintien à domicile (imad). Il ressort principalement de l'audit que la FRKB manque d'une stratégie pour orienter le développement de son parc et identifier le public intéressé par les logements qu'elle offre ou ceux qu'elle serait susceptible de construire. Il lui faut mieux s'organiser pour que son conseil gagne en efficience et se consacre à une gestion globale et planifiée du patrimoine de la fondation. Les neuf recommandations de la Cour ont toutes été acceptées.

Le rapport est librement disponible sur <http://www.cdc-ge.ch/>.

Créée en 1969, la fondation est issue du testament de M. René Block-Harding, qui a légué l'essentiel de sa fortune à l'État afin qu'il construise des immeubles pour personnes âgées aux revenus modestes. En 2006, la fondation a reçu des immeubles pour personnes âgées, qui provenaient du patrimoine d'autres fondations immobilières de droit public (FIDP). Tout le parc est soumis au contrôle étatique des loyers et doit respecter des règles propres à l'accueil de personnes âgées.

Dans ces IEPA, l'architecture est adaptée et les logements sont munis d'un système d'alarme. En outre, imad y propose des prestations d'encadrement, dont un appui dans les démarches administratives, et des activités communes, comme des repas ou des animations.

La FRKB dispose d'un conseil de fondation et de commissions spécialisées. En outre, ses activités sont coordonnées avec celles des autres FIDP au sein d'une commission administrative (CAFI) et elle peut s'appuyer sur un secrétariat (SFIDP).

L'audit de la Cour a mis en évidence des améliorations possibles en matière de stratégie afin que la FRKB sache comment orienter le développement de son parc, notamment en analysant les raisons de la faible demande de logements du parc existant. Le conseil de fondation doit être en mesure d'adopter des décisions stratégiques au lieu que ses membres soient présents dans la gestion courante des immeubles. Il doit suivre les indicateurs de performance déjà disponibles et son attention doit se focaliser sur une gestion globale du patrimoine de la fondation.

La Cour a émis neuf recommandations, toutes acceptées, conçues sous la forme d'une feuille de route. Elle devrait permettre d'aboutir à une meilleure gouvernance et à la définition d'une stratégie formalisée.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Monsieur François PAYCHÈRE, magistrat à la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch